

Informations de base	
2016/2990(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur le cas de Gui Minhai, éditeur emprisonné en Chine Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Chine	Procédure terminée

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
24/11/2016	Décision du Parlement	T8-0444/2016	Résumé
24/11/2016	Résultat du vote au parlement		
24/11/2016	Débat en plénière		
24/11/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/2990(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-1256/2016	22/11/2016	
Proposition de résolution		B8-1257/2016	22/11/2016	
Proposition de résolution		B8-1258/2016	22/11/2016	
Proposition de résolution		B8-1259/2016	22/11/2016	
Proposition de résolution		B8-1263/2016	22/11/2016	
Proposition de résolution		B8-1269/2016	22/11/2016	
Proposition de résolution		B8-1272/2016	22/11/2016	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0444/2016	24/11/2016	Résumé

Résolution sur le cas de Gui Minhai, éditeur emprisonné en Chine

2016/2990(RSP) - 24/11/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le cas de Gui Minhai, éditeur emprisonné en Chine.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et EFDD.

Les députés rappellent que le 17 octobre 2015, Gui Minhai, éditeur, et actionnaire de la maison d'édition et d'une librairie vendant des ouvrages critiques envers Pékin, a disparu à Pattaya (Thaïlande) sans laisser de trace. Il s'agit d'un citoyen suédois d'origine chinoise et donc d'un citoyen de l'Union européenne.

Les députés rappellent que Gui Minhai est détenu depuis plus d'un an, sans possibilité de communiquer avec l'extérieur, et que son lieu de détention est tenu secret. Ils appellent les autorités compétentes de Thaïlande, Chine et Hong-Kong à faire toute la lumière sur cette disparition, non sans rappeler leur **attachement à l'indépendance des éditeurs, des journalistes et des blogueurs**.

Les députés s'inquiètent également de la nouvelle loi sur la cybersécurité qui renforcerait et institutionnaliserait les pratiques de censure et de surveillance du cyberspace en Chine ainsi que de l'entrée en vigueur imminente de la nouvelle loi sur la gestion des ONG étrangères, le 1^{er} janvier 2017, étant donné qu'elle devrait entraver fortement les activités de la société civile chinoise et réduire sensiblement la liberté d'association et d'expression dans le pays.

Dans la foulée, le Parlement souligne l'engagement de l'Union européenne en faveur du renforcement de l'état de droit, de l'indépendance du système judiciaire, et des libertés et droits fondamentaux, en particulier de la transparence et de la liberté d'opinion et d'expression, dans tous les pays avec lesquels elle entretient des relations bilatérales. En conséquence, elle invite les institutions de l'Union concernées à agir rapidement et à placer l'affaire de Gui Minhai à l'ordre du jour du prochain dialogue UE-Chine sur les droits de l'homme.